



République Française
Département de la Moselle



DECISION 2022-109

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 9 février 2022 passée entre la Commune de Puttelage-lès-Thionville et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la réalisation des travaux d'effacement des réseaux aériens sur VIC à Puttelage-lès-Thionville, rue de la Gare,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux « ERA/VIC – Puttelage-lès-Thionville – rue de la Gare – tranche ferme : rue de la Gare partie haute – tranche optionnelle : rue de la Gare partie basse », est conclu le 1^{er} décembre 2022 avec l'entreprise INEO Réseaux Est à 57304 LUNÉVILLE, pour un montant de 149 868,50 € H.T. soit 179 842,20 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 1^{er} décembre 2022

Le Président
Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : 07/12/2022 Le Président

Publiée le : 07/12/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 07/12/2022



Decisions / Publication sur le site de la CCCE, le 23 SEP. 2024